



Note technique - Etude complémentaire des zones humides – Commune du Minihic sur Rance

19/05/2016



1 - Contexte :

Le SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais, dans sa version révisée de 2013, demande aux communes de réaliser un inventaire des zones humides communales selon les critères de l'arrêté ministériel du 1/10/09 (modifiant celui du 24/06/08) : utilisation des critères floristiques (liste de plantes indicatrices) – déjà utilisés auparavant – **et, des critères pédologiques** (liste de sols hydromorphes repérés par sondage à la tarière).

En 2015, la mairie du Minihiac sur Rance sollicite CŒUR Emeraude pour un complément d'inventaire de ces zones humides, en vue notamment de mettre à jour son inventaire vis-à-vis du critère pédologique et d'intégrer les résultats à son PLU en cours de réalisation.

2 - Méthode utilisée :

La méthode d'inventaire utilisée par CŒUR Emeraude est celle préconisée par le SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais (en vigueur) dans son annexe 3 de son P.A.G.D :

« Le prestataire ciblera les zones humides potentiellement présentes dans le périmètre du SAGE en se basant sur la carte de prélocalisation du SAGE Rance, Frémur, baie de Beaussais, la couche Agro-transfert effectuée par l'INRA et Agrocampus et le savoir local au travers des dires du groupe de travail communal »

En plus des zones déjà recensées en 2007, la recherche de zones humides sur la commune du Minihiac sur Rance s'est donc effectuée en priorité sur ces zones à fort risque de présence de zones humides.

Le SAGE précise qu'au-delà de la simple identification de zone humide qu'« *Une caractérisation fine des zones humides recensées est nécessaire.*

Elle est d'autant plus nécessaire dans les zones à urbaniser et urbanisable dans le but d'éviter toute destruction. Ainsi, une attention particulière sera portée sur les zones U et AU des documents d'urbanisme qui seront prospectées de manière fine et l'inventaire des zones humides y sera mené en respectant strictement l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008. »

Un complément d'inventaire a donc été effectué sur les zones AU ciblées au projet de PLU de la commune (liste donnée par la commune). Ce complément s'est basé sur une note méthodologique éditée par le SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais. L'ensemble de ces zones AU a fait l'objet d'un inventaire pédologique avec un pas maximum d'un prélèvement tous les 50 m.

Les zones projets de la mairie ont quant à elles été inventoriées par le bureau d'étude en charge du PLU communal.

Comme indiqué plus haut, la méthode d'inventaire se base sur les critères de l'arrêté ministériel du 1/10/09 définissant les modalités de classement des zones humides :

- L'analyse de la végétation hygrophile (liste de plantes indicatrices)
- Et
- des relevés à la tarière entre 25 et 75 cm de profondeur pour la présence de traits d'hydromorphie que sont les traits rédoxiques, les traits réductiques et les horizons histiques.



Exemple de traces d'hydromorphie dans les sols

Les résultats de cet inventaire ne peuvent cependant être considérés comme exhaustifs. Le seul inventaire pouvant faire foi est celui de la police de l'Eau.

3 - Résultats :

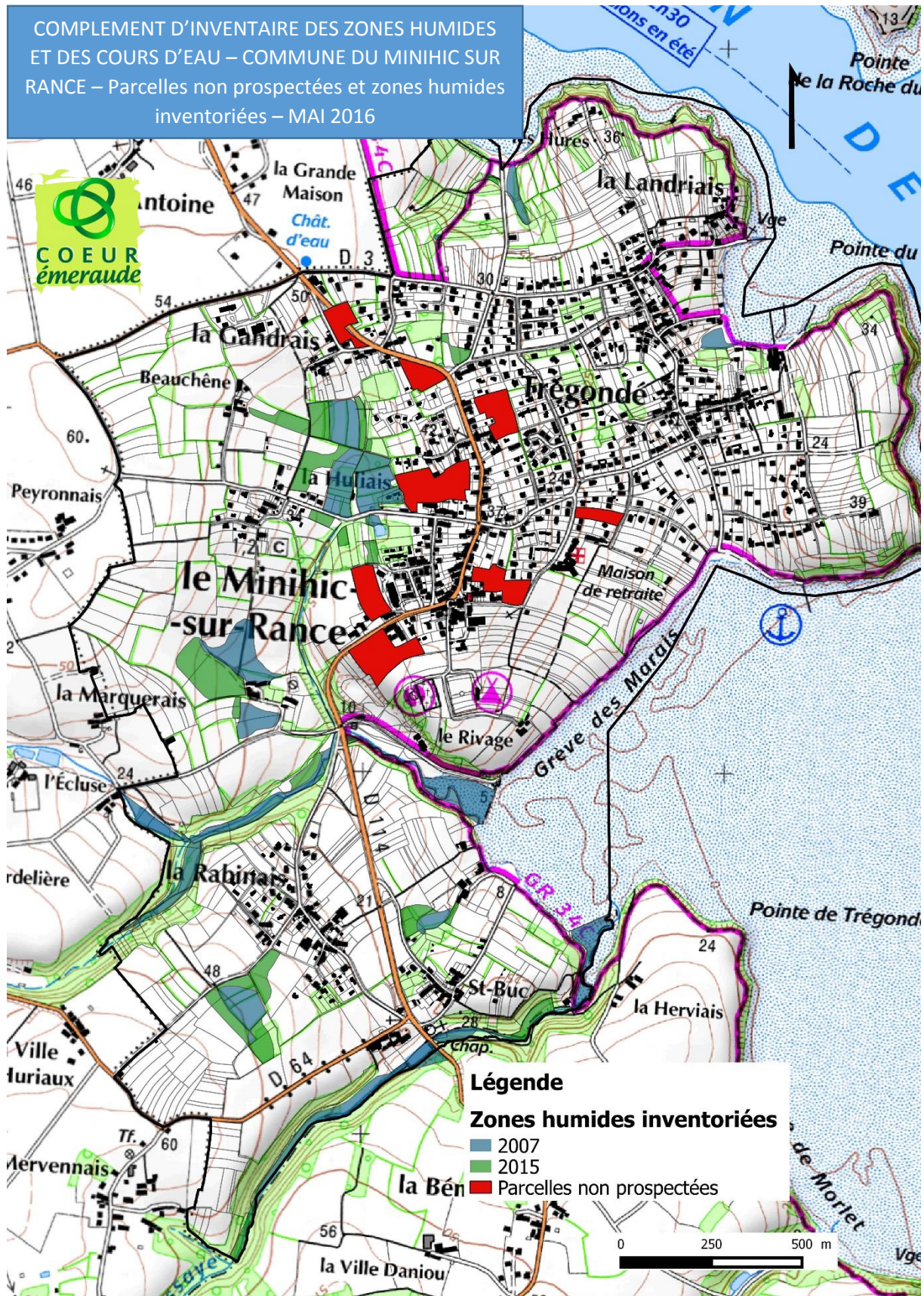
L'inventaire mené en 2007 avait identifié 15.5 ha de zones humides sur la commune. L'inventaire mené en 2015 a permis d'identifier 8.7 ha de zones humides en plus.

L'inventaire actuel porte donc à 23.75 ha la surface de zones humides sur la commune du Minihic sur Rance. La cartographie des zones humides est présentée ci-dessous.

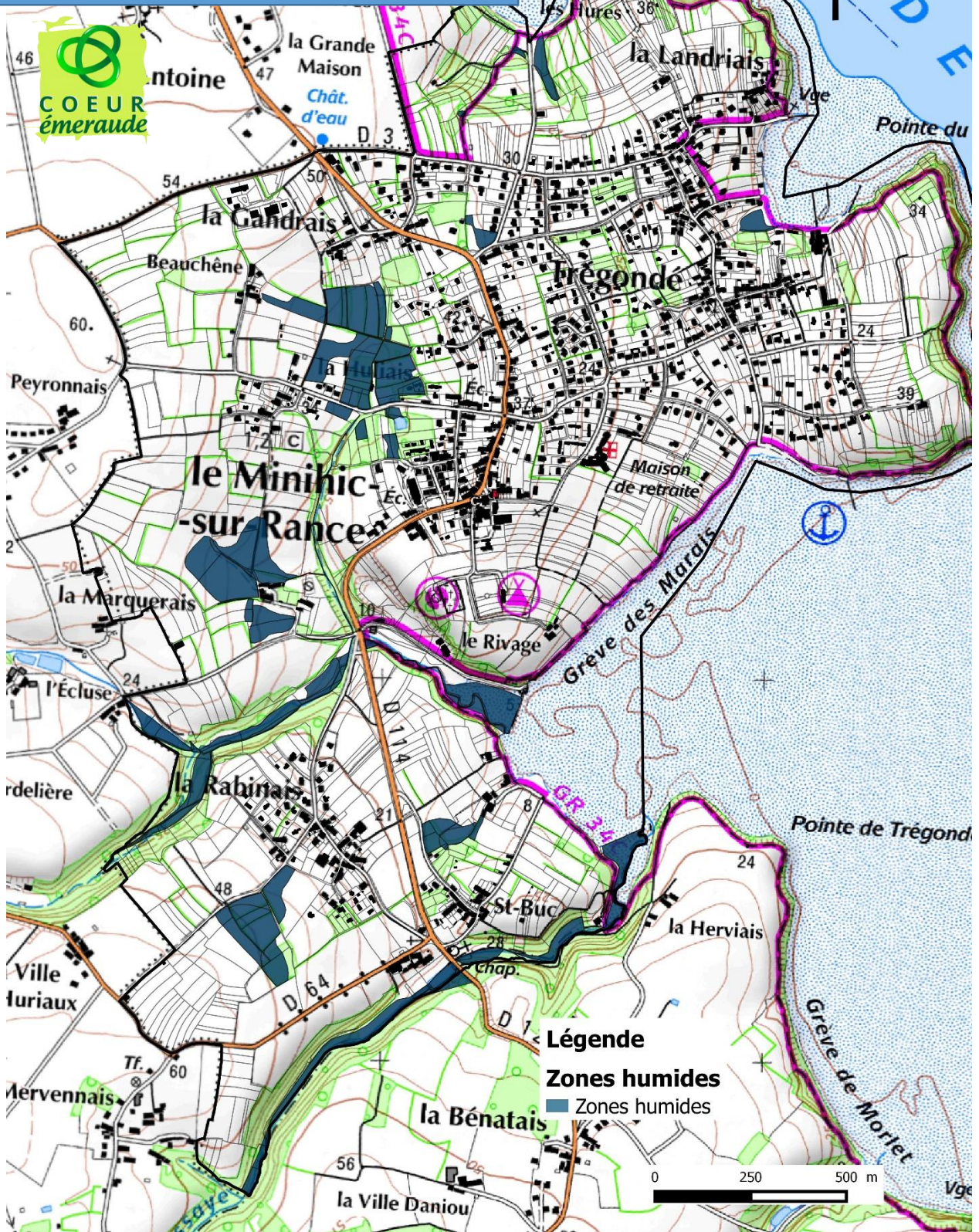
Les zones humides recensées lors de cette nouvelle phase d'inventaire correspondent essentiellement à des parcelles cultivées, où la végétation naturelle est absente et qui n'ont donc pas été recensées en 2007. Quelques parcelles de prairies et de boisement ont elles aussi été recensées en zones humides.

Il n'y a pas eu de nouveaux cours d'eau recensés.

COMPLEMENT D'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES
ET DES COURS D'EAU – COMMUNE DU MINIHIC SUR
RANCE – Parcelles non prospectées et zones humides
inventoriées – MAI 2016



COMPLEMENT D'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES
ET DES COURS D'EAU – COMMUNE DU MINIHC SUR
RANCE – Zones humides communales – MAI 2016



CONCLUSIONS :

L'inventaire mené en 2015 a permis d'identifier 8.7 ha de zones humides. L'inventaire actuel porte donc à 23.75 ha la surface de zones humides sur la commune du Minihic sur Rance. Certaines zones humides ont notamment été inventoriées dans des parcelles classées AU.

Cet inventaire n'est toutefois qu'une représentation des zones humides en 2016 sur la commune, il ne peut être considéré comme exhaustif. Seule la Police de l'Eau est à même de fournir un inventaire faisant foi sur certaines zones ciblées.